



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau des élections et des associations

DRCT/4 N°2012/1593

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DES 10 ET 17 JUIN 2012**

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin

9^ème circonscription

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, R.28 et R.101 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/1553 du 10 mai 2012 instituant les commissions de propagande ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du premier tour de scrutin ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le 18 mai 2012 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture.

.../...

A R R Ê T E

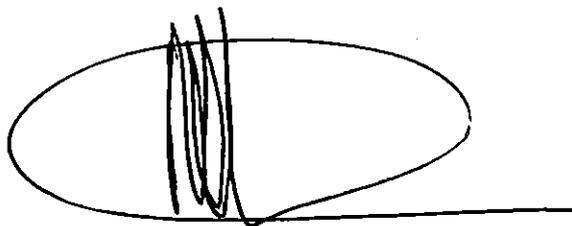
ARTICLE 1^{ER} : Ont été définitivement enregistrées, en application des articles L.154 et suivants du code électoral, les déclarations des candidats et remplaçants dont les noms figurent ci-après.

Les numéros de panneau d'affichage attribués pour la durée de la campagne électorale sur le fondement des articles L.51 et R.28, précèdent le nom de chaque candidat.

Panneau n°	Candidats titulaires	Candidats remplaçants
1	M. LEISEING Patrick	Mme CAVALIER Dominique
2	Mme SEROT-PETAT Nathalie	Mme JERUSALMI Judith
3	Mme LE BOÏTÉ Josiane	M. BARRAL Jean
4	Mme MAURY Claire	M. MOUNEY Guy
5	Mme NIAKATE Aminata	M. PERREUX Jacques
6	M. ROUQUET René	M. BOUGEARD Manuel
7	Mme TARON Monique	Mme CAUVIN Brigitte
8	Mme RABARDEL Evelyne	M. KENNEDY Jean-Claude
9	M. PEYRE Jean-Paul	Mme SOULIE Annie
10	M. FOUCHARD Pierre	Mme MEGALE Michelle

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes relevant de la circonscription ainsi qu'aux présidents de la commission de propagande et de recensement des votes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 18 mai 2012



Pierre DARTOUT